



Certificat de scolarité

Par **Mikajo3001**, le **27/03/2019** à **18:28**

Bonjour,

Mon ami a deux fils de 25 et 20 ans avec qui il n'a plus contact et paye pour les deux une pension alimentaire de 270 euros.

Il a déjà envoyé trois lettres recommandées à son ex femme pour demander qu'elle lui fournisse les certificats de scolarité de ses deux fils. Ses trois lettres sont restées sans réponse. Je pense que c'est un droit dû au père qu'il sache si ses enfants sont encore scolarisés où s'il s'ils travaillent.

Mon ami n'a absolument pas les moyens de payer un avocat, que peut-il faire pour que son ex femme lui fournisse ces certificats de scolarité car ses fils travaillent peut être déjà sans qu'il le sache et il continu a payer la pension.

Merci pour vos conseils.